



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2022-098

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2022

Sommaire

ARS Délégation Départementale Haute-Vienne / DD Haute-Vienne

87-2022-06-15-00003 - Arrêté portant modification de la composition du Comité Départementale de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires 2022-37 (4 pages)

Page 3

ARS Délégation Départementale Haute-Vienne

87-2022-06-15-00003

Arrêté portant modification de la composition
du Comité Départementale de l'Aide Médicale
Urgente, de la Permanence des Soins et des
Transports Sanitaires 2022-37

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Haute Vienne

Arrêté n° 37 du 15/06/2022

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1435-5, L. 6314-1, de R. 6313-1 à R.6314-3 et R. 6315-6 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2015/052 du 02 février 2015 du Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de la Haute-Vienne, modifié par arrêtés n° 2015/168 du 15 avril 2015 ; n° 2015/334 du 12 juin 2015 ; n° 2015/536 du 28 août 2015 ; n° 2016/81 du 5 juillet 2016 ; n° 2017/125 du 5 décembre 2017 ; n°2018/18 du 23 avril 2018 ; n°2019/90 du 20 novembre 2019 ; n°2021/02 du 6 janvier 2021 ; n°2021/07 du 20 janvier 2021 ;

Vu les désignations de collectivités territoriales ;

Vu le courriel de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) en date du 25 mai 2022 indiquant que l'organisation professionnelle compte 13 adhérents en Haute-Vienne ;

Vu le courrier de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) en date du 1 juin 2022 précisant qu'aucun adhérent de cette organisation ne souhaite siéger au CODAMUPS

Vu les propositions des associations, syndicats et organismes concernés ;

Sur proposition de la Directrice de la Délégation Départementale de la Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine et du Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Haute-Vienne ;

b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Christophe ROUSSEAU Directeur Général Adjoint du CHU de Limoges	<i>En cours de désignation</i>

c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :

<i>Titulaire</i>
Pierre ALLARD

d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours :

<i>Titulaire</i>
Colonel MACHINGORENA

e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :

<i>Titulaire</i>
Dr Alain RICHARD

f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations désigné par le directeur départemental du service d'incendie et de secours :

<i>Titulaire</i>
Commandant Xavier LABOUSOLE

3) De membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr Pierre BOURRAS	Dr Fabienne DESCHAMPS

b) Quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :

<i>Titulaires</i>
Dr Mickael FRUGIER
Dr Jean-Christophe NOGRETTE
<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>

i) Un représentant de chacune des quatre organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christian BIDEAU CNSA	M. Fabrice DEGORTES CNSA
M. David ARGENTIN CNSA	M. Frédéric SENEJOUX CNSA
M. Jean-Baptiste BERTRAND FNMS	M. Gaël GUILLOMET FNMS
M. Laurent BARGET FNAP	Franck END FNAP

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Christophe DUPRAT	M. Sebastien PIRONNEAU

k) Un représentant du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr Brigitte CHASSIN	Dr Jean-Christophe COUTURIER

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Dr Marion LEMAIRE	Dr Olivier DARON

n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Article 9 :

Madame la directrice de la Délégation Départementale de la Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Haute-Vienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté conjoint.

Limoges, le **15 JUIN 2022**

Madame la Préfète
De la Haute-Vienne



Fabienne BALUSSOU

La Directrice
De la Délégation départementale
De la Haute-Vienne



Sophie GIRARD